

Image not found or type unknown



Contrôle fiscal comptable

Par **wantedskill38**, le **30/01/2018** à **18:37**

Bonjour, je suis en entreprise individuelle, j'ai eu un contrôle fiscal sur 2011-2012-2013 avec un ancien cabinet comptable, le contrôle fiscal c'est très mal passé j'ai eu un redressement de 180000€, la comptabilité n'était pas à jour et les bilans pas terminée malgré les honoraires payés chaque mois. À ce jour j'ai presque fini de payer ce contrôle fiscal, est-ce que je peux toujours me retourner contre mon ancien comptable ou il y a un délai de prescription ? Merci pour votre réponse.